

Mini stages

Procédure mini stages collèges – Lycée Pierre et Marie Curie (à l'attention des personnels collèges)

La demande de mini-stage doit être faite par l'intermédiaire du collège uniquement, à l'attention de la Directrice Déléguée aux Formations, par mail à cette adresse :

ddfpt.0760013b@ac-normandie.fr

Elle doit comporter :

- Le nom et prénom de l'élève ;
- Le nom de l'établissement, la ville (ou le tampon de l'établissement) + l'adresse mail ;
- La filière ou l'option choisie ;
- Les dates d'indisponibilités (sortie, examen blanc...).

Une date vous sera alors proposée en retour puis **une convention sera établie par votre établissement** et envoyée par mail. Elle aura été préalablement signée par votre chef d'établissement, l'élève et le représentant légal de l'élève.

Le mini-stage découverte sera validé à cette étape.

Elle sera ensuite signée dans notre établissement et un exemplaire sera remis à l'élève à l'issue de sa visite.

Celui-ci devra se présenter à l'accueil 10 minutes avant l'heure indiquée, dans une tenue de ville (pas de tenue de sport, crop-top, jeans à trou), puis sera conduit au sein du module de découverte prévu.

A la fin de la découverte, l'élève sera reçu par l'enseignant référent du lycée afin de dresser un bilan.

Comme vous le savez l'organisation, la gestion et le suivi des mini-stages est lourde et elle perd de son efficacité quand les stagiaires ne sont pas préparés, pas volontaires, pas informés.

En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir notre établissement.

Les mini stagiaires qui ne se présenteraient pas sans raison valable ne se verront pas proposer d'autre date.